

FARAMANS



Le commencement des travaux d'assainissement du village sera l'événement marquant de l'année 1985.

Pendant ces dix dernières années, des efforts importants ont été consentis en matière de voirie, d'écoles, (doublement du nombre de classes), d'électrification, de sports et loisirs, (salle polyvalente, vestiaire), d'entretien des bâtiments communaux, sans oublier les travaux d'intérêts plus généraux comme l'étang réalisé par le District et le recanalage du ruisseau des Pyloches réalisé par le Syndicat d'Aménagement Hydraulique Bièvre Valloire.

Aujourd'hui nous pouvons envisager avec sérénité la poursuite du projet d'assainissement dans les années à venir au fur et à mesure de nos possibilités financières.

L'assainissement collectif, le plan d'occupation des sols et le projet d'aménagement du centre du village en cours d'étude, constituent les moyens et les outils indispensables pour faire de notre commune un vrai village, c'est à dire un village avec des services commerciaux et une vie associative.

Des services commerciaux existent déjà (alimentation, boulangerie, cafés restaurants), d'autres sont à créer. La commune a acquis la maison Voisin avec l'objectif de l'aménager pour favoriser l'implantation de commerces nouveaux (boucherie-charcuterie, coiffure...).

Mais comment soutenir et développer le commerce local sans orienter les constructions nouvelles plutôt vers le centre du village ? Une densification douce et bien maîtrisée à partir du centre, entre les commerces actuels, l'école et l'église n'ôttera pas pour autant à notre commune son caractère ru-

ral. Elle permettra au contraire de préserver un maximum d'espaces disponibles pour l'agriculture hors de l'agglomération.

La vie associative quant à elle, est déjà très active : chaque année notre commune s'enrichit de sociétés nouvelles. Bravo et merci à tous leurs animateurs.

Boulangerie "Au feu de bois" M. et Mme Gérard CHABERT

"Le Bourg"

38260 FARAMANS

Tél. 74.64.21.11

ASSAINISSEMENT

Depuis bientôt deux décennies les élus de la commune sont préoccupés par les difficultés rencontrées pour épurer et disperser les eaux usées de l'ensemble de l'habitat ; et malgré l'évolution des techniques d'épurations individuelles, l'assainissement de la plupart des maisons d'habitations réalisés depuis 1970 n'assure pas une protection efficace du milieu naturel et n'est pas fiable, sans parler des effluents qui s'écoulent directement sur la voie publique au mépris des règles les plus élémentaires de salubrité.

Devant ce constat le Conseil Municipal s'est interrogé sur les deux choix d'avenir possibles : l'assainissement individuel ou l'assainissement collectif.

1. L'assainissement individuel :

Trois étapes sont nécessaires pour épurer et disperser des eaux usées sans risques pour l'homme et le milieu naturel.

- Une fosse septique toutes eaux qui liquéfie les effluents et retient les boues, d'où la nécessité d'une vidange périodique (2 ou 3 ans).

- Un épandage souterrain à faible profondeur (0,60 m) qui disperse les eaux chargées de pollutions (virus, bactéries...) qui proviennent de la fosse septique.

- Un sol sain et perméable qui épure grâce à l'action des micro-organismes. Les germes dangereux disparaissent alors et les eaux épurées s'infiltreront dans le sous-sol sans risque de contamination des nappes souterraines.

Cette dernière étape est essentielle dans la technique de l'assainissement individuel et ceci conduit le Conseil Municipal à souhaiter comme l'ensemble des communes du District de La Côte Saint André la réalisation d'une carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel.

Les résultats de cette étude ont été connus à la fin de l'année 1984. En ce qui concerne notre commune la quasi-totalité des terrains, en zone habitée, sont tout à fait impropres à l'assainissement individuel (perméabilité égale ou voisine de zéro). Cela ne signifie pas qu'en l'absence d'assainissement collectif les constructions ne seront plus possibles mais elles devront être équipées de dispositifs d'assainissement très sophistiqués et donc très coûteux.

Malgré cette étude prouve, s'il en est encore besoin, l'urgence de commencer la réalisation d'un assainissement collectif indispensable à un développement harmonieux de l'habitat et à la suppression de nuisances qui s'aggravent d'année en année.

**CARRELAGE - TAILLE DE PIERRES
POSE CHEMINÉE, BARBECUE, ETC.
RENOVATION EN TOUT GENRE**

GILOS André et fils

38260 FARAMANS

Tél. 74.54.20.90

2. L'assainissement collectif :

Il comporte également trois étapes :

- Un réseau de collecte des effluents.
- Une station d'épuration ou un bassin de lagunage assurant le traitement des effluents.
- Un exutoire : ruisseau permanent recevant les eaux traitées.

Une première étude chiffrée de l'assainissement collectif d'une partie de la commune avait été réalisée en 1966 par le cabinet Escalon de réactualiser cette étude tant sur le plan technique que financier.

Le nouveau projet rassemble assez au projet de 1966 en ce qui concerne le réseau. Par contre le mode de traitement envisagé est un lagunage mieux adapté aux petites collectivités et moins coûteux du point de vue investissement et fonctionnement qu'une station d'épuration. Ce projet qui sera découpé en tranches concerne les 2/3 de la commune.

Il se décompose comme suit :

- **Un réseau N° 1** gravitaire : (Village, une partie du Berthet, une partie de Chantemerle, Chamière et Combe Ronjot) pour un montant de 2 270 000 F. T.T.C.

- **Un réseau N° 2** avec refoulement sur le réseau n° 1 (Le Lot, le Guyard, une partie du Berthet) pour un montant de 1 518 000 F. T.T.C.

Une conduite d'amenée à la lagune : 180 000 F. T.T.C.

Une lagune de traitement composée de 3 bassins situés entre les maisons Bouvier et Maître, sur le chemin de la Seylaz, pour un montant de 350 000 F. T.T.C.

Le coût total du projet en valeur Janvier 1985 s'élève à 4 318 000 F. T.T.C. Il ne pourra être réalisé que par tranches successives plus ou moins espacées dans le temps.

Compte tenu de la position de la lagune, une partie du réseau N° 1 doit être réalisée avant d'envisager la réalisation du réseau N° 2.

Le Conseil Municipal avait sollicité une subvention sur une première tranche de travaux de 1 800 000 F., mais le montant subventionné au titre de l'année 1985 par le département ne s'élève qu'à 600 000 F.. Il a donc été décidé de ne réaliser au cours de l'automne 1985 que des travaux de réseau du Village

et sur le chemin des Chapelles. Ce choix tient tout à la fois compte de la situation présente et des impératifs techniques. Le complément de la 1ère tranche soit 1 200 000 F., non subventionné cette année par le département, devra l'être en 1986 pour permettre d'étendre le réseau et de réaliser la lagune.

Les conditions de raccordement des usagers au réseau collectif :

Le raccordement des usagers se fera au moyen de boîtes de branchement qui seront installées en limite de propriété soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, en fonction des problèmes particuliers à chaque immeuble. Chaque usager participera aux frais de pose et de raccordement des boîtes de branchement au collecteur. Cette participation s'élèvera à 3500 F. pour la 1ère tranche de travaux.

Pour les nouvelles constructions, le Conseil Municipal a créé une taxe de raccordement d'un montant de 4 000 F. révisable d'année en année, la pose de la boîte de branchement et le raccordement au collecteur étant dans ce cas totalement à la charge du pétitionnaire.

Le remboursement des annuités d'emprunts relatives au projet d'assainissement sera financé en partie par la création d'une redevance d'assainissement.

MENUISERIE DE BATIMENT

J. LAURENT

FARAMANS

Téléphone : 74.54.20.83

URBANISME

L'élaboration du P.O.S. se poursuit (voir bulletin n° 20). Une présentation publique du projet de P.O.S. concernant la partie centrale de la commune (Village, Berthet, Lot, Guyard, une partie de Chantemerle) ainsi qu'un projet sur l'aménagement possible, à long terme, du centre du village, a eu lieu le 27 Juin 1985. Nous avons regretté le manque de participants.

Le P.O.S. par sa nature oriente le devenir de notre commune et concerne tous les habitants qu'ils soient propriétaires ou non.

REMBREMENT

A la demande des membres du Syndicat Agricole le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la réalisation d'un aménagement foncier de la commune hormis la partie remembrée à l'occasion des travaux d'aménagement hydraulique.

La commission présidée par M. Clunet-Coste a été désignée par Monsieur le Préfet Commissaire de la République par arrêté du 16 Janvier 1985.

La dite commission dans sa réunion du 22 Février 1985, a défini le périmètre de remembrement qui peut être consulté à la Mairie.

Les opérations de classement de terrains devraient commencer en 1986.

PERSONNEL COMMUNAL

M. CLUNET Maurice, employé communal à temps partiel depuis le 1er Décembre 1974, avait demandé à faire valoir ses

droits à la retraite à compter du 15 Janvier 1985. Au cours d'une petite cérémonie organisée à cette occasion le Conseil Municipal auquel s'était joint de nombreux habitants, lui ont témoigné leur sympathie et leurs remerciements pour le travail accompli au service de notre collectivité. Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

Pour lui succéder le Conseil Municipal a retenu la candidature de M. Pierre BOLINA, O.P.2 à la ville de Givors, pour la diversité de ses compétences (entretien des extérieurs, travaux divers aux bâtiments...). Il faut noter qu'il partage son temps de travail entre la commune et le Syndicat des Eaux.

DISTINCTION

Le dimanche 23 Juin 1985, Monsieur Joseph LAURENT, ancien résistant 1940/45 recevait des mains de M. le Lieutenant Colonel Georges BRENTRUPP la croix de chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.



Au cours de cette sympathique cérémonie qui a honoré notre commune, une foule d'amis est venue féliciter le courageux et heureux récipiendaire.

Nous renouvelons à M. LAURENT nos sincères félicitations.

Le Maire
Michel GILLIBERT
et le Conseil Municipal

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

FARAMANS a le plaisir de vous faire part de la naissance d'une nouvelle Association.



PREFACE

Quelques personnes de lecture ont décidé, en accord avec la Municipalité, de faciliter l'accès à la lecture dans leur commune.

- CHAPITRE I -

Nous avons lancé un appel afin que les Faramançais fassent don de leurs livres. L'appel a été bien suivi, car nous avons reçu 600 ouvrages en parfait état.

- CHAPITRE II -

La Municipalité a fait un réel effort afin de nous attribuer, après rénovation, la salle de réunion du Presbytère. Nous pourrions y installer les rayonnages que la Bibliothèque Centrale de Prêts met à notre disposition pour une longue durée.

- CHAPITRE III -

Les enseignants ont acceptés de se joindre à nous pour afin de rassembler une documentation adaptée aux programmes scolaires.

- CHAPITRE IV -

La Bibliothèque Municipale de Faramans ouvrira ses portes début DECEMBRE 1985.

Les jours d'ouverture prévus seront les :
- Mardi après-midi de 16 heures à 17 heures 30
- Jeudi après-midi de 16 heures à 17 heures 30.

- EPILOGUE -

Nous espérons vous accueillir nombreux pour profiter au mieux de ce lieu de lecture.

La Présidente : C. GALBIT
Le Secrétaire : J. BLANC

Fromagerie Dauphinoise

Un crémier pilote à votre porte...

Bureaux et Dépôts :
38260 LE MOTTIER - Tél. 74.20.28.08

Magasins :
Bourgoin-Jallieu - Tél. 74.93.51.41
Les Avenières - Tél. 74.22.62.27

Camions Magasin "HOME SERVICE"
Drôme - Ardèche - Isère

SOCIETE DE PECHE PENOL/FARAMANS

Voici donc notre jeune société arrivée au terme de sa première année d'existence. La mise au monde a été difficile ; maintenant l'enfant est né, il est en parfaite santé ! (A l'heure actuelle nous sommes 64 Sociétaires).

Nos remerciements tout d'abord à tous ceux qui ont fait en sorte que nous puissions exister. En particulier les Associations Foncières de FARAMANS et PENOL, ainsi que la Municipalité de FARAMANS qui ont bien voulu nous donner à bail les parcours de pêche en leur possession.

Voici le bilan de l'année écoulée :

- L'hiver dernier, création d'un ruisseau de pépinière avec mise en place de 5000 oeufs en boîtes "Vibert" et de 5000 alevins à résorption de vésicule (je tout donné par la Fédération).

- Avant l'ouverture, lâcher de 60 kg de surdennaires "arc en ciel" (portés par la Fédération). Un coup d'eau ayant

suivi le lâcher, la plupart des ~~po~~ truites a terminé sa course dans les bassins d'infiltration.

- Mercredi matin 17 Octobre s'est déroulé la pêche électrique du ruisseau pépinière : 285 truites et truitelles ont été récupérées dans des trous d'eau où elles risquaient de périr faute d'eau courante. Tout ce poisson a été dispersé dans la rivière en aval du pont des Parties.

- Le rendement du ruisseau pépinière aurait pu être meilleur. Le Garde-Chaî de la Fédération nous conseille de lâcher uniquement des alevins à résorption de vésicule (5000). Il serait également souhaitable de boucher la prise d'eau en amont de la pépinière afin de la mettre "hors crue".

Nos projets

La société de pêche entend assurer la réfection du barrage détruit par la crue du printemps ..

Le vieux lavoir serait ainsi remis en eau et nous pourrions y installer une écloserie afin de produire nous-même nos alevins. (Nous avons déjà des bacs prêtés par la Fédération).

Un dossier complet de demande de subvention a été présenté au Conseil Supérieur de la Pêche.

Ce projet est regardé d'un ~~oeil~~ favorable tant par la Fédération que par le C.S.P. La Municipalité de PARAMANS nous soutient également activement.

Venez nombreux à l'assemblée générale de cet hiver afin de faire part de vos critiques et vos suggestions. Si vous le souhaitez, vous pourrez également prendre des responsabilités au sein de la Société.

Notre rivière redeviendra peut-être un jour ce qu'elle était dans le passé (A un moment donné, qu'elle en fût la figure ?), à vous de le vouloir et de travailler dans ce but.

LE PRESIDENT
Bernard SOUGEY